
Jour de séance 3

le jeudi 23 octobre 2025

13 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Robichaud, appuyé par M^{me} Vautour, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 21 octobre 2025

À Son Honneur,
l'honorable Louise Imbeault,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 13 h 53.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick pour 2024	(22 octobre 2025) ;
rapport annuel du ministère des Affaires autochtones pour 2024-2025	(22 octobre 2025) ;
recommandations formulées dans le rapport du comité d'examen des décès liés à la violence familiale rédigé au titre de la <i>Loi sur les coroners</i> , 6 octobre 2025	(22 octobre 2025).